

## LDSS LETTERHEAD

<Date>

<Name>

<Address>

<City>, <State>, <Zip>

RE: <Case No.>  
<CIN No.>

Chère/Cher <CDPAP CONSUMER>,

Cette lettre a pour objet d'aviser votre représentante ou représentant désigné et/ou vous que vos aides personnelles doivent **AGIR IMMÉDIATEMENT** concernant vos services dans le cadre du Programme d'aide personnelle gérée par les consommateurs (Consumer Directed Personal Assistance Program, CDPAP).

Le ministère de la Santé (Department of Health) [s'est joint à Public Partnerships LLC \(PPL\) \(governor.ny.gov/news/governor-hochul-announces-next-steps-plans-strengthen-home-care-services-new-yorkers\)](#) comme seul intermédiaire fiscal au niveau de l'État (Statewide Fiscal Intermediary, SFI) dans le cadre du CDPAP. Tous les consommateurs et toutes les aides personnelles faisant partie du CDPAP doivent faire affaire avec PPL d'ici le 28 mars 2025. Votre aide personnelle (aidante ou aidant) ne sera pas rémunérée tant qu'elle ne sera pas inscrite auprès de PPL.

**Afin de vous assurer que votre aidante ou aidant est rémunéré pour offrir des services dans le cadre du CDPAP, cette personne et vous devez vous inscrire auprès de PPL.**

Vous pouvez vous inscrire en utilisant l'une des options suivantes :

**Option 1** : Téléphonnez au service d'assistance de PPL en composant le 1 833 247-5346 ou TTY : 1 833 204-9042 et un membre de l'équipe de PPL vous aidera à effectuer le processus.

**Option 2** : Inscrivez-vous par l'intermédiaire de PPL@Home en vous rendant sur le site Web de PPL à [pplfirst.com/cdpap](http://pplfirst.com/cdpap)

**Option 3** : Collaborez avec PPL ou un autre encadrant autorisé dans le cadre du CDPAP, y compris les centres de vie autonome (Independent Living Centers, ILC), qui sauront vous guider dans le processus. Vous trouverez une liste d'encadrants approuvés par le ministère de la Santé dans le cadre du CDPAP ici : [CDPAP Facilitators | PPL First \(pplfirst.com/cdpap-facilitators/\)](#)

**Évitez l'interruption de vos services. Communiquez avec PPL dès que possible. Si votre aide personnelle et vous êtes déjà inscrits auprès de PPL, vous pouvez poursuivre les services du CDPAP.**

Apprenez-en plus sur le CDPAP en vous rendant sur le site Web du ministère de la Santé : [health.ny.gov/CDPAP](http://health.ny.gov/CDPAP)

Cordialement,

[Signature]